

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 10406

Numéro SIREN : 435 339 296

Nom ou dénomination : CASELLI ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2017 sous le numéro de dépôt 9539



1714026701

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2017-12-27                |
| NUMERO DE DEPOT : | 2017E009539               |
| N° GESTION :      | 2001B10406                |
| N° SIREN :        | 435339296                 |
| DENOMINATION :    | CASELLI ET ASSOCIES       |
| ADRESSE :         | 23 rue Balzac 75008 Paris |
| DATE D'ACTE :     | 2017/11/05                |
| TYPE D'ACTE :     | BEN                       |
| NATURE D'ACTE :   |                           |

# DOCUMENT RELATIF AU BENEFICIAIRE EFFECTIF D'UNE SOCIETE

(L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier)

## I. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DECLARANTE

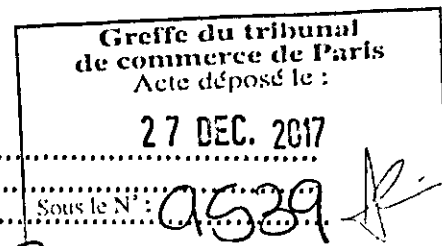
Dénomination ou raison sociale : ..... CASELLI & ASSOCIES .....  
Forme juridique : ..... SAS .....  
Adresse du siège social : N° voie ..... 23 ..... Type de voie ..... ru ..... Balgac .....  
Code postal ..... 75 003 ..... Ville ..... PARIS .....  
N° Unique d'identification : 435 339 296 Immatriculation au RCS du greffe de : ..... Paris .....

## II. INFORMATIONS SUR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF DE LA SOCIETE

### 1) Informations sur l'identité du bénéficiaire effectif :

Civilité : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : ..... CASELLI .....  
Nom d'usage : ..... Pseudonyme : .....  
Prénom(s) : ..... Gérard .....  
Né(e) le : 15 / 12 / 1950  
Lieu : Code postal : ..... 89300 ..... Ville ..... JOIGNY ..... Pays ..... France .....  
Nationalité : ..... F .....  
Domicile : N° voie ..... 53 ..... Type de voie ..... Villa Fanchon .....  
Code postal ..... 75020 ..... Ville ..... PARIS ..... Pays ..... France .....



### 2) Informations sur les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société (monétaire et financier) :

☐ détention directe ou indirecte de plus de 25% de capital.

a) Précisez le pourcentage des parts ou actions détenues : ..... %

☐ détention directe ou indirecte de plus de 25% des droits de vote.

b) Précisez le pourcentage des droits de vote : ..... %

☐ exercice, par tout autre moyen, d'un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration, société ou sur l'assemblée générale des associés ou actionnaires.

c) Précisez les modalités de contrôle : .....

☒ Le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société, car le bénéficiaire effectif ne peut être identifié aux critères mentionnés aux a) b) et c).

3) Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif de la société : 01 / 08 / 2001

## III. INFORMATIONS SUR D'EVENTUELS AUTRES BENEFICIAIRES EFFECTIFS DE LA SOCIETE

☒ Ce document ne comporte pas d'informations sur d'autres bénéficiaires effectifs.

☐ Ce document comporte ..... (nombre) intercalaire(s) relatif(s) aux bénéficiaires effectifs, ( ) par la signature ci-après.

Fait à ..... Paris ....., le 5 / 11 / 2017  
Signature du représentant légal de la société,

## Information relative à la nouvelle obligation liée au registre des bénéficiaires effectifs

L'ordonnance du 1er décembre 2016 a institué les articles L.561-46 et suivants du code monétaire et financier relatifs au bénéficiaire effectif. Cette ordonnance a été complétée par le décret n° 2017-1094 du 12 juin 2017 relatif au registre des bénéficiaires effectifs ainsi que par l'arrêté du 1er août 2017 relatif aux tarifs réglementés des greffiers des tribunaux de commerce.

Le bénéficiaire effectif s'entend de toute personne physique possédant directement ou indirectement plus de 25% du capital ou des droits de vote, ou, à défaut, la personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion.

Les entités assujetties au dépôt de cette déclaration en annexe du registre du commerce et des sociétés sont les sociétés commerciales, les sociétés civiles et les groupements d'intérêt économique.

Le document déclaratif doit être déposé au greffe du tribunal de commerce pour être annexé au registre du commerce et des sociétés (cf. modèle au verso).

Seules les autorités publiques nommément désignées pourront en obtenir communication à première demande.

Les sociétés immatriculées avant le 1er août 2017 sont tenues de déposer le document relatif au bénéficiaire effectif au plus tard le 1er avril 2018.

### Contenu de la déclaration :

#### S'agissant de la société ou de l'entité juridique :

- Sa dénomination ou raison sociale ;
- sa forme juridique ;
- l'adresse du siège social ;
- le cas échéant, son numéro d'identification complété par la mention RCS suivie de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée.

#### S'agissant du bénéficiaire effectif :

- Les noms, nom d'usage, pseudonyme, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, adresse personnelle de la ou des personnes physiques ;
- Les modalités du contrôle exercé sur la société ou l'entité juridique ;
- La date à laquelle la ou les personnes physiques sont devenues le bénéficiaire effectif de la société ou de l'entité juridique.

Le document doit être daté et signé en original par le représentant légal de la société.

### Coût du dépôt :

- 54.32 € TTC en cas de premier dépôt au registre des bénéficiaires effectifs ;
- 48.39 € TTC en cas de dépôt modificatif du bénéficiaire effectif de la société.

### Sanctions prévues par le texte :

En application de l'article L.561-49 du code monétaire et financier « Le fait de ne pas déposer au registre du commerce et des sociétés le document relatif au bénéficiaire effectif requis en application du deuxième alinéa de l'article L. 561-46 ou de déposer un document comportant des informations inexacts ou incomplètes est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. »

D'avantages d'informations sur le site [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr)